



CENTRE NATIONAL
DE LA FORMATION

M91 -

Durée conseillée :

2 jours

Tarif en inter-entreprise :

1280 € HT / personne

Tarif en intra-entreprise :

1510 € HT/ jour / groupe

Réglementation comptable – Etablissements publics administratif

Référence : **CTB.30**

<http://www.cnfce.com/formation-m91-reglementation-comptable-etablissements-publics-administratif>

Formation M91 : Réglementation comptable des établissements publics administratifs

La **formation M91 - réglementation comptable** que propose notre **organisme de formation** fera le point, sur une durée de 2 jours, sur les éléments comptables, administratifs et réglementaires de cette instruction comptable. Le programme de ce stage s'articulera sur l'organisation institutionnelle de cette instruction et les règles de la comptabilité publique, ainsi que sur l'apport de cas pratiques.

Retrouvez ici les différents plans comptables en [comptabilité publique](#).

Objectifs pédagogiques

- Connaître, comprendre l'instruction comptable budgétaire M91 et le cadre légal spécifique à sa codification
- Savoir effectuer les opérations budgétaires et comptables des établissements administratifs



Programme

Appréhender l'organisation institutionnelle de l'instruction comptable M91

Comprendre le rôle et les fonctions du conseil d'administration

- Visualiser le rôle de l'ordonnateur
 - La qualité d'ordonnateur
 - Distinguer les différentes catégories d'ordonnateur
 - Visualiser les procédés de remplacement en cas d'absence de l'ordonnateur

Comprendre le rôle et les fonctions de l'agent comptable

- Appréhender la qualité, les fonctions et le statut de l'agent comptable
 - La qualité d'agent comptable
 - Les fonctions d'agent comptable
 - Les garanties
 - La prestation de serment
 - L'installation et la remise de service
 - La libération définitive de fonction
 - L'agent comptable secondaire
 - L'agent comptable intérimaire
- Connaître le rôle des délégués de l'agent comptable
 - Les mandataires
 - Les comptables matière
 - Les régisseurs
- Appréhender les conditions de mise en jeu de la responsabilité
- Appréhender les conditions de mise en jeu de la responsabilité de l'agent comptable
- Appréhender les conditions de mise en jeu de la responsabilité du régisseur
- Comptabilisation

Rappel des règles de la comptabilité publique (décret n° 1587 du 29 décembre 1962)

- Visualiser les phases administratives
 - L'engagement (recettes et dépenses)

- La liquidation (recettes dépenses)
 - L'émission du titre de recettes et le mandatement de la dépense
 - La phase comptable
 - La perception de la recette, le paiement de la dépense
- Mise au point sur la comptabilité générale
 - Comprendre l'objet et le principe de la comptabilité
 - Mise au point sur la tenue des comptabilités
 - La comptabilité de l'ordonnateur
 - La comptabilité de l'agent comptable
- Gérer la nomenclature des comptes
- Commentaires des comptes
 - La classification des opérations
 - La définition des actifs et des passifs
 - Les différentes classes (1 à 8)
- Appréhender les opérations de fin d'exercice
 - Définition
 - Les charges et les produits à recevoir
 - Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance
 - Les charges à répartir
 - Les amortissements
 - Les provisions
 - Les variations de stocks
 - Les virements au compte de production immobilisé
 - La reprise au compte de résultat des subventions d'investissement
 - Les intérêts courus
- Visualiser les documents de synthèse
 - Connaître les règles d'établissement et de présentation des documents de synthèse : le bilan, le compte de résultat, l'annexe

Etude de cas

- Présentation des différents schémas d'écriture à titre d'exemple
- Analyse de «compte de gestion du comptable» et ses interactions avec le compte administratif de l'ordonnateur
- Evaluer les différents ratios d'analyse financière pour un budget type





Public & prérequis

Public cible


Personnel des services comptables dans les établissements publics à caractère administratif

Pré-requis

Maîtriser la comptabilité commerciale (PCG 1999) est souhaitable pour suivre la formation M91 - [Formation comptabilité publique](#)



Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports méthodologiques et de cas pratiques
 - Etudes de cas
 - Support de cours formation M91
- 

Dates et lieux

Date de début	Date de fin	Lieu de formation
25-11-2019	26-11-2019	PARIS
13-01-2020	14-01-2020	BORDEAUX
11-02-2020	12-02-2020	LYON
20-02-2020	21-02-2020	LILLE
17-03-2020	18-03-2020	PARIS
31-03-2020	01-04-2020	RENNES
15-04-2020	16-04-2020	LILLE
13-05-2020	14-05-2020	LYON
03-06-2020	04-06-2020	BORDEAUX
10-06-2020	11-06-2020	PARIS

24-06-2020	25-06-2020	RENNES
15-07-2020	16-07-2020	BORDEAUX
12-08-2020	13-08-2020	LILLE
25-08-2020	26-08-2020	LYON
02-09-2020	03-09-2020	RENNES
21-09-2020	22-09-2020	PARIS
13-10-2020	14-10-2020	RENNES
21-10-2020	22-10-2020	LILLE
02-11-2020	03-11-2020	PARIS
23-11-2020	24-11-2020	BORDEAUX
09-12-2020	10-12-2020	LYON

